



Communiqué de presse intersyndical

Vendredi dernier, plusieurs entreprises françaises ont reçu un courrier de l'ambassade des Etats-Unis les informant que l'existence de programmes internes, visant à lutter contre les discriminations, pourraient les empêcher de travailler avec les Etats-Unis. En définitive, il est demandé aux entreprises françaises de se plier au backlash* mondial qu'essaye d'imposer l'administration Trump.

Depuis l'élection de Donald Trump, des grandes entreprises américaines ont annoncé cesser d'évaluer la diversité et l'inclusion cédant aux exigences de l'extrême-droite suprémaciste américaine.

En France, plusieurs lois ont instauré des obligations à la charge des entreprises et des employeurs publics en matière d'égalité professionnelle. C'est le cas à l'embauche, en matière de rémunération, de déroulement de carrière et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Par exemple, il est interdit de mentionner dans une offre d'emploi, le sexe (ou la situation familiale) du/de la candidat-e recherché-e, ou de prendre en compte l'appartenance du/de la candidat-e à l'un ou l'autre sexe comme critère de recrutement. De même, il est interdit de refuser d'embaucher une personne en considération du sexe, de la situation familiale, d'une grossesse.

En termes d'égalité salariale, l'employeur est tenu d'assurer pour un même travail, ou un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes : cette obligation interdit toute différenciation de salaire fondée sur le sexe. Il existe également une obligation de produire et rendre public chaque année un index égalité pour toutes les entreprises de plus de 50 salarié-es et aux employeurs des trois versants de la fonction publique.

Concernant la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, la convention 190 de l'OIT ratifiée par la France oblige les entreprises à lutter contre ces violences par la prévention et leur éradication par la protection des victimes et les sanctions des agresseurs. Toutes les mesures nécessaires doivent également être prises pour prévenir le harcèlement sexuel. De plus, les accords égalité femmes/hommes de 2018 dans la fonction publique obligent les administrations à se doter d'une cellule de veille.

Le gouvernement Trump impose une politique ouvertement discriminante envers les femmes, les personnes LGBTQIA+, les personnes racisées. Face aux dangers de la trumpisation du monde, de la montée de l'extrême droite dans notre pays et en Europe, nous avons besoin de la garantie qu'aucun backlash ne sera toléré. Nos organisations syndicales demandent, à contrario, à ce que l'ensemble des revendications en matière d'égalité soient enfin entendues, appliquées et que les paroles se traduisent en actes.



Dans cette période grave, où de nombreux droits sont remis en cause, nous adressons toute notre solidarité aux syndicalistes qui luttent en Europe et dans le monde contre les discriminations et pour l'égalité.

Nous appelons à soutenir les manifestations qui auront lieu le samedi 5 avril aux Etats-Unis et en France.

A Paris le 1er avril